



27^{ème} Fête de la Châtaigne

Dossier à l'attention des exposants.

**Merci de lire attentivement la Charte de la Fête de la Châtaigne,
que vous vous engagez à respecter lors de votre candidature.**

Ce dossier est constitué de deux parties distinctes :

1- La charte :

À lire attentivement et à conserver jusqu'au 1^{er} novembre.

Toutes les instructions importantes y sont précisées

2- La fiche de candidature :

Renseignez-là précisément.

**Notre sélection se fait en fonction de vos
informations et dans la limite des places disponibles**





Charte

27^{ème} Fête de la
Châtaigne

Lasalle en Cévennes

1^{er} novembre 2025

9h à 17h

Expositions-
ventes : Rue
commerçante,
Place du village,
et parvis des
Glycines

Châtaignes

Produits du terroir

Artisanat Expositions

Balades guidées

Démonstrations

Espace Animations

Pause culturelle

Espaces dégustation

Critères de sélection

- **Avoir postulé pour votre emplacement avant le 30 septembre 2025** auprès de la Régie de coordination – 81 rue de la Place – 30460 Lasalle ou coordination@lasalle.fr
- **Être AGRICULTEUR inscrit à la MSA** et proposer principalement des produits issus de votre exploitation.
- **Être ARTISAN inscrit au Registre des Métiers ou AUTO-ENTREPRENEUR** et proposer exclusivement des réalisations issues de vos créations (sans revente, importation...).
- **Être un vendeur régulier des marchés hebdomadaires de Lasalle**, en fonction du type de produits vendu
- **JUSTIFIER de vos statuts et assurances** lors de votre réservation : inscription MSA, Urssaf, Registre des Métiers, attestation de couverture Responsabilité Civile « Vie professionnelle ».

Modalités Pratiques

Tarifs / Paiement : Les tarifs sont indiqués sur la fiche de candidature.

Le paiement est à effectuer après acceptation de votre candidature, par l'envoi d'un chèque à l'ordre du Trésor Public, ou en espèces. Il sert à confirmer votre venue, et ne sera encaissé qu'après la fête.

Accueil : 6h pour les exposants. Les stands devront être installés et les véhicules garés dans un des parkings gratuits avant 9h, l'arrivée du public.

Stands : Fournis et installés par les exposants. Le marché ayant lieu en extérieur nous vous conseillons de prévoir l'équipement nécessaire.

Électricité : Des prises de courant 220V sont à votre disposition ; à vous de prévoir le matériel électrique (rallonges, etc.) pour vous raccorder.

Véhicules : seuls autorisés, les Personnes à Mobilité Réduite et frigorifiques. A renseigner lors de votre pré candidature.

Nettoyage : Chaque exposant est responsable du nettoyage et des poubelles de son emplacement. Utilisez les containers de tri mis à disposition, favorisez les matériaux recyclables, merci !

Annulation

Par la commune : en cas d'alerte locale « vigilance orange » annoncée par météo France. La commune se réserve le droit d'annulation si les moyens s'avéraient insuffisants pour assurer la sécurité des exposants ou du public.

Par l'exposant : l'annulation doit être signalée avant le 15 octobre. En cas d'absence non signalée, le chèque sera encaissé et l'exposant ne sera plus accepté ultérieurement.

Fiche de candidature

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte

A retourner **avant le 30 septembre 2025** à :
Régie de Coordination – 81 rue de la place 30460 LASALLE
Ou par mail : coordination@lasalle.fr

Je soussigné(e) :

NOM PRENOM
ENSEIGNE
ADRESSE
CODE POSTAL LOCALITE
TEL MAIL



**27^e fête de la Châtaigne
Lasalle en Cévennes
1^{er} novembre 2025**

Je m'engage à :

- Ne vendre que les produits dont la liste figure ci-dessous.
- Respecter les conditions de participation conformément à la Charte.

Tout manquement à ces conditions pourrait nous conduire à refuser votre installation le jour J

Tarifs :

Le paiement est à effectuer après acceptation de votre candidature, par l'envoi d'un chèque à l'ordre du Trésor Public, ou en espèces. Il sert à confirmer votre venue, et ne sera encaissé qu'après la fête.

Mètre linéaire (entourez la taille de votre stand)	2	3	4	5	6	7	8	9	10
	Tarifs en Euros								
1. Artisans, agriculteurs, stands associatifs et culturels	16	25.50	36	47.50	60	73.50	88	117	150
2. Alimentaire, boissons et confiseries (sauf producteurs avec statut agricole et associations à but non lucratif, qui paient le tarif 1.)	32	51	72	95	120	147	176	234	300

Votre stand : (informations nécessaires pour faciliter votre placement)

- Electricité : ☐ non ☐ oui : puissance :
- Barnum : ☐ non ☐ oui
- Parasol : ☐ non ☐ oui
- ☐ Véhicule (seulement frigorifique ou PMR)
- Emprise au sol (tout compris, barnum, véhicule) :
Longueur : Profondeur :

Détail des produits proposés, dans le respect de l'esprit de la fête :

Le comité de pilotage s'appliquera à sélectionner des produits représentatifs des activités locales, dans cet ordre de préférence :

Châtaignes et dérivés – Produits issus de l'agriculture – Produits alimentaires – Artisanat autour du châtaignier – Artisanat local.

N'hésitez pas à joindre un document avec une présentation détaillée et une liste exhaustive :

.....
.....
.....
.....

Je joins :

- Un justificatif de statut professionnel ou associatif (Kbis, statut agricole, déclaration au JO, etc.)
- Une attestation d'assurance responsabilité civile « Vie Professionnelle »

Fait à le Signature, cachet :